

Le problème de l'unité syndicale en France

Autor(en): **Schürch, Charles**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **27 (1935)**

Heft 1

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-383997>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le problème de l'unité syndicale en France.

Par *Charles Schürch*.

Depuis quelques mois, dans tous les pays qui ne sont pas sous la domination d'une dictature fasciste, les communistes multiplient leurs avances en vue de la création d'un front commun avec les organisations socialistes et syndicales dont, par ailleurs, ils ne peuvent cependant pas assez dénoncer l'action pernicieuse pour la classe ouvrière. Il en est de même en Suisse, bien que l'influence quasi nulle des organisations communistes ne doit pas laisser beaucoup d'illusions à ses chefs quant au succès de leurs démarches. Celles-ci ont été jusqu'ici régulièrement repoussées, tant par le Parti socialiste que par l'Union syndicale suisse. Les organisations syndicales notamment sont convaincues que cette collaboration ne leur apporterait aucun avantage dans les très rares localités où les communistes ont pu créer des embryons de syndicats. Pratiquement le problème ne se pose donc pas pour les organisations syndicales en Suisse.

La question peut prendre un autre aspect dans certains pays tel que la France en particulier, où les deux tendances: Amsterdam et Moscou furent à un moment donné, de force presque égale. En effet, au congrès confédéral de Lille, les partisans de la tendance d'Amsterdam, dirigée par Jouhaux, réunissaient 1572 voix, tandis que les amis de Moscou en comptaient 1325. La minorité avait demandé notamment la sortie immédiate de l'Internationale d'Amsterdam et l'adhésion à l'Internationale syndicale de Moscou.

Mécontents de ce résultat alors qu'ils avaient espéré l'emporter, les délégués des syndicats minoritaires se réunirent spontanément dans la même ville au lendemain du congrès pour se concerter. Une tournée de propagande fut organisée par eux à travers le pays pour aboutir à la convocation d'un congrès irrégulier en marge des organes responsables de la C. G. T. Ce congrès décida en décembre 1921 déjà de créer une Confédération générale du Travail dissidente, appelée « unitaire », laquelle fit immédiatement imprimer des statuts, des cartes, des timbres, etc., lesquels rappelaient à s'y méprendre ceux de la C. G. T. La scission était ainsi réalisée par ceux-là même qui s'intitulaient unitaires.

La C. G. T. dut se mettre à la besogne et réorganiser ses syndicats, ses Unions départementales, ses fédérations, ses services administratifs. Le succès lui sourit néanmoins grâce à son travail positif et sa compréhension des besoins de la classe ouvrière. La C. G. T. U. à ses débuts rencontra également la faveur du prolétariat de certains grands centres, notamment à Paris, mais au bout de quelques années d'agitation stérile, les forces ouvrières l'abandonnèrent peu à peu au profit de l'ancienne C. G. T. dont les

effectifs ne cessèrent d'augmenter malgré les difficultés de recrutement syndical dues à la dépression économique. Dans la seule année de 1932, la région parisienne, où la C. G. T. U. compte ses principaux effectifs, 8000 syndiqués nouveaux vinrent grossir les rangs de l'ancienne C. G. T. Cette situation, qui n'a pas échappé aux communistes, les engagea à intensifier leur propagande en faveur du front unique.

La méfiance subsiste.

Les démarches en faveur de l'unité de front se sont faites de plus en plus pressantes ces derniers mois. La nouvelle orientation de la politique internationale de la Russie des Soviets n'y est sans doute pas étrangère. La création de l'unité de front entre le Parti socialiste et le Parti communiste en France a également contribué à donner aux avances de la C. G. T. U. une forme plus pressante.

La grève générale du 12 février, déclenchée par la C. G. T. et le Parti socialiste pour protester contre la sédition fasciste du 6 février avait rencontré l'adhésion de toutes les organisations ouvrières et politiques de gauche et créé une première manifestation de front unique que d'aucuns auraient voulu voir marquer le début d'une entente durable. Mais, il faut bien le reconnaître, la confiance, base essentielle pour la création d'un front unique, n'existe pas parmi les syndiqués affiliés à la C. G. T. Ils ne peuvent oublier les campagnes systématiques de dénigrement contre tous les militants de la C. G. T. et leur activité; ils tiennent à ce que le résultat des efforts faits pour la reconstruction de la Confédération générale du Travail depuis la scission de 1921 ne soit pas anéanti à nouveau par l'introduction d'éléments dissolvants obéissant avant tout aux ordres du Parti communiste. Cette méfiance de la C. G. T. à l'égard de la manœuvre communiste des syndicats unitaires est bien compréhensible si l'on s'en réfère aux publications toutes récentes des communistes, telle par exemple celle de O. Piatniski, secrétaire de l'Internationale communiste, qui écrit dans les « Cahiers du bolchévisme » du 1^{er} novembre 1934 ce qui suit :

« La question de direction du mouvement syndical n'est pas une question de déclaration, mais une question de politique et de tactique justes qui permettraient à la direction du Parti communiste de conquérir les masses. Or, l'unité du mouvement syndical assure au Parti communiste la possibilité d'exercer son influence sur des masses plus larges que ce n'est le cas actuellement. C'est pourquoi, les camarades français ont agi avec juste raison en ne faisant pas dépendre la question de l'unité de la question de l'indépendance du mouvement syndical.

Que signifie cette indépendance? Les communistes renoncent-ils à avoir des fractions communistes dans ces syndicats, renoncent-ils d'y poursuivre leur politique? Bien entendu que non! »

Dans la même publication, la tactique des communistes français est commentée comme suit :

« Les communistes français voulant réellement faire un grand pas dans la direction de l'unité syndicale, ont accepté la formule de l'indépendance, mais

cela ne veut nullement dire qu'ils renoncent, dans la moindre mesure, à la tâche d'influencer par tous les moyens, à travers leurs fractions, l'activité de ces syndicats uniques. C'est pourquoi les communistes ne posent pas comme condition à l'unité, la reconnaissance préalable formelle du rôle dirigeant du Parti communiste dans les syndicats uniques, mais, par leur travail dans ces syndicats, s'efforceront de convaincre réellement la majorité des membres de la justesse de la direction communiste.»

Ces déclarations des « Cahiers du bolchévisme », quoique faites récemment, sont en tout point conformes aux principes contenus dans les statuts et les résolutions adoptées au premier congrès international des syndicats révolutionnaires qui a eu lieu à Moscou du 3 au 10 juillet 1921. Ces principes qui constituent non seulement la base de l'Internationale syndicale communiste, mais également celle des organisations syndicales des divers pays qui lui sont affiliées. Ces directives sont encore en vigueur, ne l'oublions pas ! Or, voici ce que disent ces résolutions que Georges Stolz rappelle fort opportunément dans le *Peuple* de Paris :

La tactique des syndicats communistes.

Dans la résolution concernant les tâches et la tactique des syndicats, le rapporteur A. Lozovsky a formulé le principe que doivent suivre rigoureusement les syndicats adhérant à l'Internationale syndicale rouge. Dans le chapitre V 29, on déclare :

« Chaque syndicat doit définir avec qui il veut marcher : avec le socialisme réformiste ou avec le socialisme révolutionnaire, c'est-à-dire avec le communisme. C'est de là que découle toute l'erreur des idées de neutralité et d'indépendance. »

(31) « ... la neutralité et l'indépendance des syndicats à l'égard du socialisme révolutionnaire étaient et restent toujours la devise de la partie arriérée du mouvement professionnel dans tous les pays. Dans tous les pays au cours de ces dernières années plus les leaders des syndicats se faisaient champions de l'indépendance des syndicats à l'égard de l'Internationale communiste, plus étroitement ils étaient liés avec la Société des Nations et plus ils dépendaient de la bourgeoisie de leurs pays respectifs. *Ainsi, l'idée de l'indépendance du mouvement syndical doit être énergiquement et résolument rejetée.* »

(32) « ... La tâche des syndicats consiste, pour une part, dans la lutte qu'ils doivent mener contre l'idéologie du neutralisme qui n'apporte que l'impuissance et la décomposition dans les organisations ouvrières. »

« A mesure que le syndicat se mêle au développement de la lutte sociale, lutte contre le capitalisme et sa domination, il perd ses préjugés sur la neutralité et l'indépendance à l'égard du communisme. L'unité d'action des syndicats révolutionnaires et du Parti communiste sur le terrain de la lutte pour la révolution sociale et la dictature du prolétariat, c'est là une tâche impérieuse de l'époque que nous traversons ; cette unité d'action nous présente la meilleure réfutation pratique de la théorie pure de neutralité, d'indépendance, vieille théorie qui ne fut jamais appliquée. »

L'Union complète avec le parti communiste condition sine qua non.

(33) « ... La lutte elle-même, dans ces conditions, si peu nombreuses que soient les couches ouvrières qui y participent, peut être vraiment révolutionnaire et être menée au plus grand avantage de la classe ouvrière tout entière, à condition toutefois que les syndicats révolutionnaires marchent la main dans la main dans la collaboration la plus étroite et dans l'union la plus complète avec le Parti communiste de leur pays ... » « Les luttes que le Parti communiste et les syndicats révolutionnaires rouges mènent séparément, sont condamnées d'avance

à l'insuccès et à la défaite. C'est pour cette raison que l'unité d'action, la liaison organique entre les partis communistes et les syndicats sont des conditions préliminaires du succès dans la lutte contre le capitalisme.»

Dans la résolution sur les rapports entre l'Internationale syndicale rouge et l'Internationale communiste, on déclare:

(2) «... Des liens aussi étroits que possible doivent être établis avec l'Internationale communiste, avant-garde du mouvement ouvrier révolutionnaire dans le monde entier, *basés sur la représentation réciproque au sein des deux organes exécutifs, des délibérations communes, etc.*»

(3) «... Cette liaison doit avoir un caractère organique et technique; elle devra se manifester dans la préparation conjointe et la réalisation des actes révolutionnaires dans le domaine national aussi bien qu'international.»

(4) «... Le Congrès affirme la nécessité de tendre à l'unité des organisations syndicales révolutionnaires et à l'établissement d'une liaison réelle et étroite entre les syndicats ouvriers rouges et le Parti communiste dans l'application des décisions des deux congrès.»

Les statuts eux-mêmes disent très clairement au chapitre XI:

Pour établir les liens solides entre l'I. S. R. et la III^e Internationale communiste, le Conseil central:

1^o Envoie au comité exécutif de la III^e Internationale, trois représentants avec voix délibérative;

2^o Organise des séances communes avec le comité exécutif de la III^e Internationale pour la discussion des questions les plus importantes du mouvement ouvrier international et pour l'organisation d'actions communes;

3^o Quand la situation l'exige, il lance des proclamations d'accord avec l'Internationale communiste.»

Dans la résolution sur les questions d'organisation, le chapitre XI, « Les conditions d'adhésion à l'Internationale syndicale rouge », indique les deux conditions d'adhésion à l'I. S. R.:

(41) «... la première condition d'adhésion est la reconnaissance et la réalisation dans la pratique des principes de la lutte révolutionnaire de classe...»

(42) «... La reconnaissance de la dictature du prolétariat, voilà la deuxième condition d'adhésion à l'Internationale syndicale rouge.»

(43) «... Dans le premier stade de l'existence de l'Internationale syndicale rouge, c'est-à-dire dans la période d'organisation et de rassemblement des forces, certains cas d'une adhésion simultanée à l'Internationale rouge et à l'Internationale jaune ont eu lieu.»

«De telles adhésions simultanées ne seront plus admissibles. La rupture avec Amsterdam est pour les centrales syndicales la condition préliminaire d'adhésion à l'Internationale syndicale rouge. L'adhésion simultanée aux deux organisations qui se combattent est non seulement inadmissible par principe, mais elle est aussi nuisible pratiquement au plus haut degré.»

Les buts formulés dans les statuts comprennent:

(4) Le groupement des éléments révolutionnaires de classe du mouvement syndical mondial: la conduite d'une lutte décisive contre le Bureau international du travail, filiale de la Société des Nations, et contre la Fédération internationale des syndicats d'Amsterdam, qui est, par son programme et sa tactique, le meilleur soutien de la bourgeoisie.»

Dans sa préface, Dridzo-Losovsky, le futur secrétaire général de l'Internationale syndicale rouge, donne un commentaire dans lequel il explique les passages les plus importants des résolutions et des statuts:

« Les exigences de la lutte, la nécessité de créer un front révolutionnaire unique obligent non seulement le congrès, mais aussi la minorité syndicaliste révolutionnaire, qui a défendu avec ardeur l'indépendance du mouvement syndical, à reconnaître la nécessité d'établir les liens les plus étroits avec l'Internationale communiste, avant-garde du mouvement révolutionnaire ouvrier dans tous les pays. Ces rapports seront exprimés par la représentation mutuelle dans les organes exécutifs, par des conférences communes, etc. Pour les mêmes raisons, le congrès a dû estimer que cette liaison doit porter un caractère organique et trouver son expression dans la préparation commune des actions révolutionnaires sur le plan national aussi bien que sur le plan international, et estimer aussi qu'il serait désirable au plus haut degré d'établir dans chaque pays des liens pratiques entre les syndicats rouges et le Parti communiste pour l'application des décisions des deux congrès... »

« Le Congrès a accordé une attention spéciale à l'élaboration d'un programme d'action, programme qui est conforme entièrement à celui adopté par le III^e congrès de l'Internationale communiste. *Cette plate-forme pratique doit devenir un commandement de combat pour tous les syndicats.* »

La C. G. T. veut être complètement indépendante de la politique.

En conclusion de ces citations, Stolz dit avec raison: « En examinant les principes de l'Internationale syndicale rouge de Moscou, on ne voit qu'une éventualité possible pour arriver à un accord sincère avec les syndicats unitaires ou rouges: c'est que l'Internationale syndicale de Moscou modifie complètement les statuts et abandonne les résolutions de son premier congrès, à moins que les syndicats rouges ne fassent connaître que, suivant leurs déclarations récentes, les principes des statuts de leur Internationale ne sont plus valables pour eux. »

C'est cette déclaration nette et sans ambiguïté que la C. G. T. réclame de la C. G. T. U. Elle tient avant tout à son indépendance de tout parti politique. Raoul Lenoir, secrétaire de la C. G. T., le dit fort bien dans *Le Peuple*. Sa position est en tout point conforme à celle prise par le congrès de l'Union syndicale suisse à Bienne par l'adoption du programme de travail. Lenoir justifie cette nécessité d'indépendance et s'élève contre ceux qui interprètent perfidement les sentiments guidant les militants qui persistent dans cette voie. « Il y a cependant de grandes personnalités politiques, ajoute-t-il, des chefs qui ont marqué leur clairvoyance et leur grandeur en comprenant et en respectant loyalement cette indépendance. »

Le mouvement syndical restant strictement sur son terrain économique est, malgré tout, un vaste mouvement social dont le terre-à-terre inévitable de la défense professionnelle ne saurait en rien rabaisser la vision plus élevée des conditions générales de la vie, et des rapports entre tous les individus.

Les partis politiques qui ont conscience de leur époque, de ses progrès techniques, avec les besoins grandissants des êtres humains, qui recherchent vraiment le mieux généralisé contre les profiteurs égoïstes et immoraux des institutions surannées et iniques, n'ont rien à craindre des forces indépendantes des salariés, sans lesquelles les formations politiques de demain qui se dresse-

raient audacieusement contre les forces du passé n'auraient ni assises, ni soutien, ni véritable résultat. »

Lenoir veut une situation claire: « On n'est pas révolutionnaire, dit-il encore, par le seul fait qu'on subit toutes les influences de la rue, mais souvent en sachant résister à ses erreurs et aux courants dont elle est parfois l'instrument et dont elle est souvent la victime.

La rue sait prouver ses rancœurs et son désespoir; elle peut, avec impulsivité et courage, démontrer son impatience, sa colère et sa force. Elle peut détruire, mais elle ne se préoccupe jamais de ce qui devra s'édifier sur les ruines que sa puissance peut accumuler.

Songe-t-on au douloureux désordre, à l'insurmontable danger que représente une société désorientée si, à côté du pouvoir qui, lui, ne peut qu'entrevoir la structure générale, l'existence d'un syndicalisme bénéficiant d'une autorité réelle fait défaut; si rien n'est en état de réaliser rapidement, par une agissante discipline, les cadres susceptibles d'harmoniser les efforts, de les adapter aux règles du travail, aux nécessités de la vie collective, à l'impérieux besoin d'ordre et de continuité?

Ne pressent-on pas, dans les milieux politiques, le rôle considérable d'éducation du syndicalisme? Ne pressent-on pas que ce n'est pas en en faisant un instrument docile au service des partis qu'on développera sa force, son initiative, ses moyens et le sentiment de ses responsabilités en face des problèmes que pose la situation actuelle?

Si l'on veut un syndicalisme qui suit, on n'aura jamais un syndicalisme qui agit et qui soit en mesure de faire face aux situations imprévues.

Il s'est produit, dans de nombreuses nations européennes, de tristes événements qui sont loin de condamner l'indépendance du mouvement syndical.

De plus, sans indépendance, le syndicalisme français ne pourrait espérer reconstituer une véritable et durable unité. »

Nous avons dit que de nombreuses correspondances ont été échangées entre la C. G. T. et la C. G. T. U. Aux demandes d'unité d'action formulées en premier lieu par la C. G. T. U., la C. G. T. a répondu nettement qu'elle demandait avant tout une unité organique. Mais elle ne s'est pas contentée d'affirmer ce principe, elle propose des *modalités* qui peuvent permettre, si la C. G. T. U. le veut réellement, la réalisation rapide de cette unité organique. La C. G. T. a répondu: « *C'est à la base, dans les syndicats, dans une complète indépendance que l'unité organique doit se réaliser, pour se parachever ensuite dans les fédérations, dans la Confédération générale du Travail et dans la Fédération syndicale internationale.* »

Ces principes sont conformes aux décisions du congrès de la C. G. T. de 1931. La motion adoptée alors disait que l'union de toutes les forces d'action est plus nécessaire que jamais, mais

qu'elle est réalisable seulement au sein de la C. G. T. La règle de démocratie syndicale, loyalement appliquée par tous les syndiqués, leur permet d'exprimer leurs conceptions à tous les degrés du mouvement syndical et détermine ainsi la ligne de conduite à laquelle tous doivent ensuite se conformer pour l'action. Elle recommandait aux organisations affiliées à la C. G. T. de créer une atmosphère d'apaisement et de réconciliation, de pratiquer la camaraderie avec les travailleurs des autres groupements syndicaux, ce qui produirait certainement d'excellents résultats profitables au succès des revendications de la C. G. T.

Léon Jouhaux avait précisé la résolution que nous venons de résumer en disant que l'unité se réalisera à la base: « s'il y a dans une commune deux syndicats de même profession, désirant réaliser l'unité, aucune fédération ne s'opposera à une assemblée de fusion, même si l'organisation dissidente est la plus forte. » Depuis, de nombreuses fusions ont eu lieu sur cette base malgré l'opposition de la C. G. T. U.

La C. G. T. propose de réaliser l'unité sur cette base en fixant les modalités d'exécution comme suit:

Les deux confédérations adressent un appel à leurs fédérations respectives pour qu'elles interviennent auprès de leurs syndicats affiliés afin qu'ils se mettent en relation avec les syndicats de même métier ou de même industrie dans chaque localité ou région. Les Unions de syndicats (ce qui correspond à nos cartels cantonaux et locaux) devront, en liaison avec les fédérations, aider à réaliser ces fusions.

Ces conditions préalables ayant été acceptées par la C. G. T. U., des directives conformes ayant été données par elle à ses fédérations et à ses syndicats, la commission administrative s'engage, même si quelques résistances isolées s'étaient manifestées, à réunir le Comité national pour prendre connaissance des résultats obtenus et décider de la convocation du congrès extraordinaire avec l'ordre du jour suivant: consécration de l'unité; décisions à prendre pour assurer le fonctionnement de la C. G. T. en tenant compte des nouveaux éléments fusionnés. La lettre ajoutait que cette procédure pouvait être terminée en 3 mois à dater du jour où les engagements indiqués auront été acceptés et l'œuvre d'unité effectivement commencée.

Le point de vue de la C. G. T. U.

La C. G. T. U. voit les choses autrement. Elle veut organiser des assemblées communes dans chaque localité, entreprise ou région où existent plusieurs syndicats, en ne s'embarrassant d'aucune question de forme. Réaliser le syndicat unique avec les inorganisés. Laisser la liberté à chacun de conserver la carte de sa fédération jusqu'à la constitution de la fédération unique.

La C. G. T. U. propose en outre que les commissions d'Unions et de Fédérations se réunissent en commun pour organiser la fusion

des syndicats, convoquer des congrès de fusion où seront représentés les délégués élus par les assemblées des syndicats unifiés à la base. Ces congrès détermineront l'orientation et l'activité des Unions ou Fédérations et éliront leur direction. Appliquer la plus large démocratie syndicale, discuter partout fraternellement.

L'adhésion de ces organisations unifiées à une Centrale sera résolue par la convocation d'un congrès national de fusion d'où sortira la C. G. T. unique.

La C. G. T. ne peut admettre ces propositions, elle y voit avant tout des prétextes propres à créer la confusion. L'unité organique du syndicalisme doit être l'œuvre des *travailleurs organisés*. Elle ne veut pas admettre que des salariés non syndiqués se refusant aux sacrifices et à la discipline nécessaires de l'organisation, tout en escomptant les bénéfices de l'effort des travailleurs conscients puissent avoir le droit de fixer l'action du mouvement syndical. Elle voit dans la création de ces « syndicats uniques » une manœuvre destinée à donner un avantage à la C. G. T. U. grâce à la confusion qui en résulterait. Ces « syndicats uniques » sont inspirés par le Parti politique communiste, la C. G. T. ne veut pas en être dupe. Ainsi qu'elle le dit dans sa réponse du 16 novembre à la C. G. T. U. : « ces formations hybrides sont la négation même du syndicalisme et de son unité. »

Les fédérations et l'unité.

La C. G. T. U. ne se borne pas à faire des propositions de fusion à la C. G. T., elle s'adresse simultanément aux fédérations et aux sections. Ses suggestions ont provoqué des réactions diverses.

Dans sa réponse, la *fédération du bâtiment* exige avant tout que son indépendance à l'égard de tout parti politique soit garantie. La fédération « Unitaire » doit faire fusionner ses syndicats avec ceux de la C. G. T., et partout où il n'y a pas de sections confédérées les « Unitaires » doivent adhérer directement à la fédération confédérée et cela jusqu'au 1^{er} janvier 1935. Après quoi, un congrès de fusion sera convoqué par les deux comités centraux.

Le 11 décembre, en rappelant d'anciennes correspondances, la *fédération des métallurgistes* répondait que la garantie d'une unité durable réside dans les trois points suivants :

1. Indépendance absolue et autonomie complète de l'organisation syndicale.
2. Cette indépendance et cette autonomie étant garanties par l'interdiction de toute activité fractionnelle.
3. Respect des décisions régulièrement prises à la majorité et de la discipline indispensable pour l'application de ces décisions.

La lettre dit textuellement : « vous savez fort bien que cela vise surtout le Parti communiste dont votre fédération a reconnu le rôle dirigeant l'une des premières, après que cette formule eut été acceptée par la C. G. T. U. dans son congrès de 1929 ».

L'importante *fédération des mineurs* a voté une résolution conforme au point de vue de la C. G. T. et demande en outre le respect des principes suivants comme base de l'unité: La cessation immédiate des critiques injurieuses et des polémiques diffamatoires de militant à militant et d'organisation à organisation.

Le congrès de la *fédération du livre* a accepté à l'unanimité moins 7 voix une motion disant:

« Le congrès des travailleurs du livre confirme sa volonté de faciliter la reconstitution de l'unité. Il rappelle que les sections qui ont quitté la fédération en 1922, peuvent reprendre leur place sans le moindre obstacle dès qu'elles auront signalé leur décision.

Dans les villes où les sections ont été divisées par la scission, la fraction la plus faible, qu'elle soit fédérée ou non, doit s'unir à la fraction la plus forte pour constituer la section unique adhérant à la fédération. »

Le 15 juin 1934, la *fédération du tabac* en commun avec les fédérations autonomes et unitaires avait publié une déclaration annonçant qu'après un échange de vue, un accord total s'est réalisé pour constituer une fédération unique. Or, cette fusion n'a pas été réalisable en raison des agissements des « autonomes » et des « unitaires » ainsi que le constate la fédération dans une lettre du 12 juillet 1934 adressée aux fédérations « autonomes » et « unitaires » dans laquelle elle dit que la fédération confédérée se considère comme dégagée en raison de ce que les sections de ces deux groupements se sont refusées à respecter les engagements pris en leur nom par leurs comités centraux.

Ceci prouve bien la justesse du point de vue de la C. G. T. lorsqu'elle préconise une fusion de la base au sommet et non l'inverse. Elle ne veut pas que les sections continuent à adhérer aux deux confédérations, elle ne veut pas d'une procédure qui laisserait subsister les organisations dissidentes en les associant sans les fusionner.

Lors de leur congrès en juin 1934, les *cheminots* se sont prononcés pour la fusion dans le sens arrêté par les congrès de la C. G. T. en 1931 et 1933. Ils réclament l'indépendance absolue du mouvement syndical à l'égard des groupements politiques et religieux, condamnent les syndicats « uniques » inventés par les unitaires.

Depuis, des syndicats « uniques » ont été créés dans certains réseaux. La C. G. T. U. le souligne dans la « Vie ouvrière » avec une satisfaction évidente.

La *fédération confédérée des services publics* a précisé sa position sur l'unité au cours d'une réunion tenue par son comité national les 1^{er} et 2 décembre. Elle a établi un projet, d'accord avec la fédération unitaire des services publics sur les modalités de la fusion qui sont cependant subordonnées à l'acceptation du projet par la C. G. T. U. et la C. G. T. Dans ses grandes lignes, ce

projet est conforme au point de vue de la C. G. T. Il prévoit la fusion à tous les échelons, sections, fédérations, Unions départementales et celle des deux C. G. T. elles-mêmes. Les opérations de fusion s'effectueraient de la base au sommet, des commissions mixtes en surveilleraient l'application. Une proposition de la fédération tendant à créer une unité d'action immédiate avant la réalisation de l'unité organique a été repoussée par la fédération confédérée.

La C. G. T. exige de la clarté.

La conclusion de ce débat sera certainement tirée au congrès de la C. G. T. cette année. Une chose est certaine, c'est que la C. G. T. est résolue à ne pas laisser remettre en question l'adhésion à la Fédération syndicale internationale. Les unitaires affectent de s'étonner de cette attitude catégorique. Ils devraient pourtant comprendre que lorsqu'on se déclare partisan de l'indépendance du syndicalisme, on ne saurait adhérer à l'Internationale syndicale de Moscou, créée pour servir le Parti communiste. L'Internationale de Moscou est à l'origine de toutes les scissions ouvrières, y adhérer c'est agir non pas dans le sens de l'unité, mais bien contre l'unité.

Les exigences de la C. G. T. se comprennent parfaitement; elle sait qu'il y a quelque chose qui serait pire que l'état de scission actuel, ce serait une nouvelle scission survenant après une unité mal faite. L'unité ne peut être durable que dans le respect des principes démocratiques loyalement appliqués et reconnus par tous.

Les organisations syndicales groupées dans la C. G. T. veulent être sûres que personne n'agira après la fusion, selon les directives exprimées par Lénine dans « *la maladie infantile du communisme* ».

« Il faut être prêt à tous les sacrifices, si cela est nécessaire, employer différents artifices: la ruse, la tromperie, les méthodes illégales, la dissimulation de la vérité, ne serait-ce que pour pénétrer dans les syndicats pour y développer à tout prix dans leur sein l'activité communiste. »

La C. G. T. demande à ce sujet des garanties; nul ne s'en étonnera. Elle préfère retenir cette autre méthode plus conforme à la tradition française et qui prend sa source dans le discours de Jean Jaurès sur « La Jeunesse »: « Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire; c'est de ne pas subir la loi du mensonge triomphant qui passe, et de ne pas faire écho dans notre âme, de notre bouche et de nos mains, aux applaudissements imbéciles et aux huées fanatiques. »